



La Commune



La nausée

Publié le dimanche 06 septembre 2015



Les peuples du monde entier ont été frappés de stupeur et d'effroi devant cette photo du petit Aylan Kurdi, échoué, noyé, sur cette plage de Turquie. Il avait trois ans. Avec ses parents, il fuyait la guerre qui fait rage en Syrie, comme des centaines de milliers d'autres êtres humains. Il a été enterré à Kobané, ville kurde au nord de la Syrie, ville martyre encerclée depuis des mois par les barbares de l'Etat islamique avec la complicité d'Erdogan qui lui livre des armes secrètement.

Il y a cette indignation bouleversée des peuples. Il y a aussi cette hypocrisie tartuffe des gouvernements capitalistes qui versent des larmes de crocodile devant ce drame, tous ces drames des centaines et des milliers de noyés.

Que fuient ces hommes, ces femmes, ces enfants, sinon la guerre, les persécutions, les destructions dans leurs pays ? Et qui donc est responsable, sinon ces mêmes gouvernements capitalistes et leurs affidés, de cette situation ? Qui donc a mis depuis ces dernières années, la planète à feu et à sang, sinon ceux qui, de Bush à Obama, de Sarkozy à Hollande, de Blair à Cameron, sans oublier Poutine en Ukraine et à l'est de l'Europe, ont porté le feu de la guerre, de Syrie à l'Irak, de l'Afghanistan au Mali, sur la quasi-totalité des continents ? Qui donc est responsable de l'existence de l'Etat islamique, de Boko Haram, et autres groupes obscurantistes, enfants monstrueux de cette décomposition impérialiste ?

Et ces Etats et gouvernements nous jouent aujourd'hui le registre des larmes et de la compassion ? La nausée. Le petit Aylan est mort, victime de ces politiques guerrières en défense des intérêts capitalistes qui n'ont qu'un seul horizon : la défense de la propriété privée des moyens de production et du profit à tout prix. Ah, ils veulent diriger notre indignation vers les passeurs, responsables selon eux de la situation. Certes, il y a toujours eu ce genre de vautours se nourrissant de la détresse humaine, certes.

Mais il y aurait pourtant un moyen radical, immédiat de faire barrage aux passeurs : l'ouverture des frontières, de toutes les frontières, à commencer par l'annulation de l'espace Schengen, crée par l'Union européenne et qui érige un mur policier face à tous ces réfugiés, ces « migrants » comme ils disent, qui veulent aller en Grande-Bretagne et en Europe. Qui donc nourrit les passeurs, sinon ceux, encore les mêmes, qui ferment avec violence, à coups de matraques, les frontières ?

Défense du droit d'asile

Pourtant, tous ces Etats ont signé en commun et à la quasi-unanimité un texte universel sur le droit d'asile : la Convention et le Protocole de Genève du 28 juillet 1951. Que dit cette Convention qui établit après-guerre les règles essentielles du « droit international humanitaire » selon les termes du préambule ?

Est considérée comme réfugiée toute personne qui : « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner. » n'est-ce pas ce qui s'applique au mot

près à la situation des milliers de « migrants » qui ne peuvent se réclamer de la protection du boucher Assad en Syrie, des gouvernements fantoches en Irak et Afghanistan, des gouvernements corrompus d'Afrique...

Cette convention s'applique donc au millimètre à tous les réfugiés et leurs familles, sans exception. Nul besoin de centres de rétention administrative tels que préconisés par Sarkozy, (centres de rétention créés à l'origine par la loi Mitterrand-Defferre-le Pors le 29 octobre 1981, ne l'oublions jamais) nul besoin de quotas voulus par Hollande-Merkel. La stricte application de ce texte signé par tous les Etats dont la France en 1951 suffit à répondre juridiquement et humainement à la situation.

Quant aux "réfugiés économiques", comme disent avec mépris nos gouvernants, qui fuient les conséquences de la famine engendrée par le capitalisme qui a pillé et pilé chaque jour leurs pays, ils ont droit légitimement à la régularisation sans conditions.

Des papiers pour tous !

A bas les quotas !

Application de la Convention de Genève de 1951 !

Pedro Carrasquedo,

4 septembre 2015